Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN INDONESIE

Jakarta, le 14 décembre 2014

REUNION DU 3 DECEMBRE 2014

CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE

COMPTE-RENDU

ETAIENT PRESENT :

Stéphane BAUMGARTH, premier conseiller, représentant de l'ambassadeur

Alain Pierre MIGNON, conseiller consulaire, élu à l'assemblée des Français de l'étranger

Jacques LUçON, conseiller consulaire, vice-président

Hélène LE TOUZEY, conseiller consulaire

Pierre-Antoine GOUNAND, consul

Erwan LE GALL, expert du service social du consulat.

Le président ouvre la séance et rappelle le principe de confidentialité qui régit les débats ; les participants s'engagent à :

- ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présentés ;

- ne divulguer aucun élément relatif aux situations des familles étudiées.

20 Jalan M. H. Thamrin JAKARTA Pusat, 10350 ☎ (62)(21) 2355 7600 télécopie (62)(21) 2355 7601
http://www.ambafrance-indonesie.org

- *Bilan de la commission nationale en 2014*

1) Les dépenses en aides sociales des CCPAS sont en baisse de 0,82% (consommation 2013 : 14 515 655 € contre 14 635 635 € en 2012).

2) On enregistre une baisse (-4,71 %) du nombre global des allocataires **4 838 personnes ont réellement bénéficié d'une prestation mensuelle en 2013.** Cette baisse est homogène et concerne l'ensemble des allocations.

3) Le montant alloué aux **secours mensuels spécifiques enfants** a baissé en 2013. 499 enfants (- 3,67 %) ont été aidés pour un montant de 579 818 € (- 5,89 %). Même si ce type d'aide est en baisse, il représente encore un engagement de l'Etat de près de 9,5 fois supérieur à celui de 2005, année de mise en oeuvre de cette mesure (60 457 €). En effet la DFAE a étudié de manière stricte les nouvelles demandes transmises par les postes. Il a été prévu pour la campagne 2014 de renforcer également l'étude des renouvellements de SMSE. Le poste devra ainsi remplir une proposition écrite de renouvellement aussi étayée que pour une première demande.

4) En ce qui concerne **les aides ponctuelles** : on constate cette année une forte augmentation (+37,53%) des dépenses au titre des **aides exceptionnelles** (Français non-inscrits, de passage ou détenus) pour un nombre d'aides accordées de 319 (281 en 2012). Cette enveloppe a principalement bénéficié aux Français de passage en difficulté (59 733 €). Quelques exemples : Beyrouth, Ankara, Istanbul (aide aux réfugiés de Syrie), Bangui (crise politique). Le Département rappelle régulièrement aux postes qu'il convient d'utiliser toutes les alternatives à l'aide publique (avances remboursables, aide des familles, de la communauté française ou des associations locales) avant de recourir à l'enveloppe d'aides ponctuelles pour secourir cette population.

- *Enquête sur le coût de la vie – proposition du nouveau taux de base*

Le taux de base des allocations était de **247 €** en 2013. Il a été baissé à **222 €** en 2014.

Le Département a procédé à l'application strict du change / prix (7,3% d'inflation officielle et 17,09 % de perte au change pour la roupie)

Le conseil consulaire avait demandé le mantien du taux à 247 € compte tenu de la sous-estimation de l'inflation sur les produits de base. Sa proposition n'a pas été retenue par la commission permanente.

Cette année l'inflation se monte à 4,53 % et l'effet taux de change à -7,18 %.

Compte tenu de ces éléments le taux devrait se monter à **216 €** en 2015.

M. MIGNON indique que le taux d'inflation ne semble pas prendre en compte l'augmentation du prix de l'essence de 30%, décidé par la nouvelle administration indonésienne à l'automne 2014 et qui a une répercussion directe sur l'ensemble des prix à la consommation.

Mme LE TOUZEY confirme que les produits de première nécessité (en particulier alimentaire) qui concernent nos compatriotes les plus démunis affichent des prix en très forte augmentation.

M. LUÇON confirme que les factures d'électricité sont en augmentation de presque 60%

Compte tenu de ces arguments le conseil consulaire décide à l'unanimité de recommander le retour du taux de base à **247 €,** soit une augmentation en monnaie locale qui tienne compte de l'inflation réelle sur les produits de première nécessité.

- *Propositions d'allocations*
- *Secours occasionnels et aides exceptionnelles*

L'enveloppe de 1.150 euros accordée par le Département a fait l'objet d'une seule utilisation. Le service social s'est en effet efforcé de mettre à contribution en priorité la famille et les amis des personnes de passage en difficulté.

Le poste sollicite cependant la reconduction de l'enveloppe pour avoir la possibilité d'intervenir en dernier recours sur les cas de français en difficulté. Compte tenu du grand nombre de cas traités chaque année par le service social et du nombre très important de français de passage en Indonésie cette possibilité n'est pas à exclure.

A titre d'information à ce jour, 5 Français sont détenus dans les prisons indonésiennes .

Mme LE TOUZEY souligne que la situation est très difficile pour les détenus qui n'ont pas la chance de bénéficier d'une aide financière familiale. Elle indique que les autorités consulaires de l'Italie et des Pays-Bas semblent verser des allocations régulières aux détenus indigents. Le service consulaire rappelle que les instructions ne prévoient pas à l'heure actuelle ce type d'allocations.

- *Organismes locaux d'entraide et de solidarité*

Aucune demande de subvention n'a été déposée cette année.